



PAR COURRIEL

Québec, le 19 septembre 2023



N/Réf. : 91358

Objet : Votre demande d'accès aux documents

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 29 août dernier ainsi que de votre précision, visant à obtenir :

« Les montants totaux facturés par des fournisseurs en ressources informationnelles pour des services externes, par année, pour les 10 dernières années ;

Nom des cinq fournisseurs ayant reçu la plus grande valeur totale en contrats liés aux ressources informationnelles pour des services externes et valeur totale de ces contrats pour chacune de ces compagnies, par année, pour les 10 dernières années. »

Vous trouverez ci-joint des documents répondant au libellé de votre demande.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Original signé

Maxime Perreault
Responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

p. j.

**Montants totaux facturés par des fournisseurs en ressources informationnelles
pour des services externes, par année, pour les 10 dernières années**

Année financière	Montants totaux
2022-2023	1 104 955,81 \$
2021-2022	1 111 480,18 \$
2020-2021	1 291 110,22 \$
2019-2020	1 832 405,58 \$
2018-2019	2 034 362,30 \$
2017-2018	1 472 509,93 \$
2016-2017	1 164 026,84 \$
2015-2016	1 247 747,60 \$
2014-2015	1 104 983,34 \$
2013-2014	1 677 853,00 \$

Nom des cinq fournisseurs ayant reçu la plus grande valeur totale en contrats liés aux ressources informationnelles pour des services externes et valeur totale de ces contrats pour chacune de ces compagnies, par année, pour les 10 dernières années.

Année financière	Montants totaux
2022-2023	
Momentum Technologies inc.	336 886,00 \$
M3P Services-Conseils	234 098,00 \$
Microsoft Canada Inc.	116 027,50 \$
Informatique Pro-Contact	95 891,93 \$
ESI Technologies de l'information inc.	89 845,76 \$
2021-2022	
Momentum Technologies inc.	346 483,03 \$
Bell Canada	150 833,99 \$
Microsoft Corporation	142 061,71 \$
Groupe Métalogique inc.	122 568,32 \$
Serti placement TI inc.	83 709,55 \$
2020-2021	
Levio Conseils inc.	269 535,75 \$
Serti placement TI inc.	169 416,29 \$
Momentum Technologies inc.	153 869,53 \$
Alithya Services-conseils inc.	142 170,40 \$
Microsoft Corporation	94 800,00 \$
2019-2020	
Momentum Technologies inc.	542 760,30 \$
Alithya Services-conseils inc.	229 576,40 \$
Serti placement TI inc.	209 978,75 \$
Levio Conseils inc.	151 523,00 \$
Microsoft Corporation	90 000,00 \$
2018-2019	
Momentum Technologies inc.	631 095,60 \$
Bell Canada	288 094,39 \$
Conseillers en gest. et infor. CGI inc.	215 324,00 \$
Serti placement TI inc.	163 893,14 \$
Levio Conseils inc.	118 564,50 \$
2017-2018	
Momentum Technologies inc.	1 113 663,85 \$
Bell Canada	99 079,38 \$
Savoir-faire Linux inc.	62 228,94 \$
BlackBerry Limited	30 407,20 \$
Kiwi Technologies inc.	26 262,50 \$
2016-2017	
Momentum Technologies inc.	748 275,34 \$
Fujitsu Conseil [Canada] inc.	120 217,00 \$
DJJ Consultants inc.	71 741,38 \$
Nurun inc	54 201,35 \$
Sécurité Above inc.	47 473,98 \$
2015-2016	
Nurun inc	601 155,31 \$
Momentum Technologies inc.	351 304,83 \$
Groupe Nexo Sélect inc.	73 648,00 \$
DJJ Consultants inc.	57 945,68 \$
Conseillers en gest. et infor. CGI inc.	31 351,00 \$
2014-2015	
Momentum Technologies inc.	457 382,15 \$
Nurun inc	226 010,44 \$
CMD4 inc.	89 943,00 \$
Loran Technologie inc.	55 715,00 \$
Oracle Canada ULC	45 372,78 \$
2013-2014	
Momentum Technologies inc.	556 251,07 \$
Nurun inc.	336 708,00 \$
Oracle Canada ULC	97 785,00 \$
R3D Conseil inc.	78 273,00 \$
Loran Technologie inc.	59 997,00 \$

AVIS DE RE COURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art.137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : **1-888-528-7741**

Courrier électronique : ca.i.communications@ca.i.gouv.qc.ca

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente jours (art. 135).